

CANADA

Province de Québec

M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le lundi 27 octobre 2014 à 19h30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

M. Gérard Coulombe, maire

Mme Johanne Bonenfant, conseillère – mairesse substitut

Mme Martine Coulombe, conseillère

M. Patrick Courville

M. John Rodgers, conseiller

Mme Jocelyne Lyrette, conseillère

M. Éric Bélanger, conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

ASSISTANCE

Madame : Lise Courville

Messieurs : Gaston Guindon et Victor Lyrette

E-2710-249

Ouverture de la séance extraordinaire

Le maire, Gérard Coulombe, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu à 19h30 que la séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée

E-2710-250

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et que le sujet suivant soit ajouté dans «Varia» :

900-01 Participation financière des municipalités environnantes /
Clinique de santé

Adoptée à l'unanimité

000 - OUVERTURE DE LA RENCONTRE

000-01 Ouverture de la séance extraordinaire

000-02 Adoption de l'ordre du jour

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 Conseil et personnel municipal

110-01 Acceptation et signature entente de principes /
Renouvellement de la convention collective des employés (es)
de la Municipalité de Grand-Remous - CSN

130 Gestion financière et administrative

130-01 Achat regroupé d'assurance collective avec l'UMQ

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-01 Achat de camion incendie / Ville de Mont-Laurier

200-02 Location d'espace camion incendie / Carrosserie Richer

300 - TRANSPORT

300-01 Résolution n° E-2014-243 - Adjudication du contrat d'achat,
transport et entreposage de granulat pour abrasif AB-10

300-02 «Achat, transport et entreposage de granulat pour abrasifs
AB-10»

300-03 Entretien hivernal des chemins «Bernière sur Mer, Baie au
Sable, Falaise Est et Festival»

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01 Levée de la retenue du fournisseur n° 10040

400-02 Facture pour disposition des matériaux provenant de l'ancien
Hôtel Le Carrefour au Centre de transfert et écocentre

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Projet GJE Lavoie inc. / Accord de principe pour implantation
du réseau aérien (électricité)

700 - LOISIRS ET CULTURE

700-01 Ville de Maniwaki / Entente de loisirs 2014-2018

900 - VARIA

900-01 Participation financière des municipalités environnantes /
Clinique de santé

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

100 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

E-2710-251 **Acceptation et signature entente de principes / Renouvellement de la convention collective des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN**

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que l'entente de principes intervenue avec le Syndicat des employés (es) de la Municipalité de Grand-Remous - CSN soit acceptée tel que présentée. La directrice générale, Julie Rail, et la conseillère, Johanne Bonenfant, sont autorisées à signer la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

E-2710-252 **Adhésion à un achat regroupé - Solution UMQ - Pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés**

ATTENDU QUE conformément au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ:

ATTENDU QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;

ATTENDU QUE selon l'estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Remous déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la municipalité de Grand-Remous confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;

QUE la municipalité de Grand-Remous mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Grand-Remous s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, estimés 500 \$ (répartis entre les municipalités et organismes participants);

QUE la municipalité de Grand-Remous s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée à l'unanimité

200 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

E-2710-253

Achat d'un camion incendie / Ville de Mont-Laurier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Laurier a un camion incendie dont elle veut se départir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est intéressée à faire un achat gré à gré avec la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Laurier demande la somme de 2 500 \$ sans équipement pour ledit camion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte que la transaction soit une vente finale, telle que vu et sans aucune garantie sur ledit camion;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'une somme de 2 000 \$ soit offerte à la Ville de Mont-Laurier pour ledit camion et que notre gestionnaire en incendie, Benoit Chartrand, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires avec la Ville et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour finaliser ladite transaction pour et au nom de la Municipalité de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-2710-254 Location d'espace camion incendie / Carrosserie Richer

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'achat d'un camion incendie à très court terme;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion incendie sera fonctionnel sous peu;

CONSIDÉRANT QUE durant la période hivernale, il est nécessaire d'avoir un local chauffé pour ledit camion;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la Municipalité effectue la location d'un local auprès de Carrosserie Richer pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015 au coût de 550 \$ par mois plus les taxes applicables incluant l'électricité, le chauffage et le déneigement. La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer l'entente de location saisonnière avec Carrosserie Richer.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

300 - TRANSPORT

E-2710-255 Annulation de l'appel d'offres pour le contrat d'achat, transport et entreposage de granulat pour abrasif AB-10

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par son appel d'offres n° 020914-I-02 demandait des soumissions pour l'achat de 3 000 tonnes métriques de granulats pour abrasifs AB-10;

CONSIDÉRANT QUE ledit appel d'offres était pour l'achat, le transport et l'entreposage et que le plus bas soumissionnaire, soit 2626-3350 Québec inc., prévoit entreposer le tout sur le chemin Barrage Castor dans le secteur Baskatong, soit à plus de 15 kilomètres du centre du village;

CONSIDÉRANT QU'une telle distance cause une problématique majeure aux opérations de déneigement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par l'adoption de sa résolution n° E-2014-243 a octroyé le contrat à 2626-3350 Québec inc., le tout conditionnel à ce qu'une fois approuvée, le matériel soit transporté aux frais du soumissionnaire à l'ancien site du dépôt en tranchées situé sur le chemin Bourque;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire refuse de transporter le matériel à ses frais audit site, qu'il demande un montant de 8.30 \$ la tonne métrique et que ce surplus sera ajouté au montant de la soumission pour ledit transport, ce qui porte le prix unitaire à 12.80 \$ la tonne métrique et un coût total de 38 400.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat n'a ainsi pas été formé;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de rescinder l'appel d'offres n° 020914-I-02.

Adoptée à l'unanimité

E-2710-256 **Achat de 3 000 tonnes métriques et entreposage de granulat pour abrasif - Entretien des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution E-2710-255 a rescindé l'appel d'offres no 020914-I-02;

CONSIDÉRANT QU'il devient prioritaire que la municipalité procède à sa réserve de granulat pour abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le besoin d'approvisionnement comporte une dépense de moins de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que la Municipalité procède de gré à gré à l'achat de 3 000 tonnes métriques et à l'entreposage de granulat pour abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver.

Adoptée à l'unanimité

400 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

E-2710-257 Facture pour disposition des matériaux provenant de l'ancien Hôtel Le Carrefour au Centre de transfert et écocentre

La conseillère, Martine Coulombe, propose et il est résolu que la facture au montant de 10 501.40 \$ provenant de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la disposition à l'écocentre des matériaux (80.78 tonnes) provenant de l'ancien Hôtel le Carrefour soit payée.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, Directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

600 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

E-2710-258 Projet de villégiature GJE Lavoie inc. / Autorisation pour l'implantation du réseau aérien (électricité)

La conseillère, Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la Municipalité ne voit aucune objection à l'implantation du réseau aérien (électricité) pour les chemins Lavoie, Denise et Alain situés dans le projet de villégiature GJE Lavoie inc., le tout conditionnel à ce que l'installation, l'entretien, la responsabilité ou tout autre frais reliés à l'implantation du réseau soient à la charge du promoteur M. Guy Lavoie et/ou Hydro Québec.

Adoptée à l'unanimité

700 - LOISIRS ET CULTURE

E-2710-259 Ville de Maniwaki / Entente de loisirs 2014-2018

Le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que la directrice générale, Julie Rail, et le maire, Gérard Coulombe, soient autorisés à signer *«l'Entente concernant l'utilisation du centre des loisirs de la Ville de Maniwaki qui est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 et est d'une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018»*, le tout conditionnel à ce qu'il soit mentionné à l'intérieur de ladite entente ce qui suit :

→ La signature de cette entente n'aura aucun impact sur l'entente des loisirs des années antérieures et pour lesquelles il existe un litige entre la Municipalité et la Ville de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

900 - VARIA

E-2710-260 Clinique de santé / Participation financière des municipalités environnantes pour les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle

CONSIDÉRANT QUE la clinique de santé de Grand-Remous est en opération depuis maintenant 15 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir et de mettre à la disposition des médecins de tels locaux afin de pouvoir les maintenir en région;

CONSIDÉRANT QUE depuis maintenant 15 ans, la Municipalité de Grand-Remous gère et assume toutes les dépenses reliées à un tel service qui est offert à l'ensemble des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération de la clinique de santé s'élève à 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué une recherche dans les dossiers patients afin d'obtenir les statistiques du nombre de personnes qui fréquentent la clinique santé;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année financière 2015, la Municipalité veut établir un coût annuel par utilisateur pour chacune des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu de demander aux municipalités des MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et d'Antoine-Labelle de prévoir à leur budget 2015 un coût pour les utilisateurs de leur municipalité qui fréquente «*la Clinique santé de Grand-Remous*» et qu'elles soient inviter à la rencontre d'information qui aura lieu : «*Le 10 novembre 2014 à 14h30 à la salle du centre Jean-Guy Prévost située au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous*»

Adoptée à l'unanimité

1000 - PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

La période de questions débute à 19h36.

1100 - LEVÉE DE LA SÉANCE

E-2710-261 Levée de la séance

La conseillère, Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19h39.

Adoptée à l'unanimité

Les sujets suivants sont reportés à la séance générale qui se tiendra le lundi 3 novembre 2014 à 19h :

300-02 Entretien hivernal des chemins «**Bernière sur Mer, Baie au Sable, Falaise Est et Festival**»

400-01 Levée de la retenue du fournisseur n° 10040

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Directrice générale

